

Marseille, le **04 JAN. 2023**

Direction Générale

Mission inspection-contrôle-réclamations

Affaire suivie par : Eric Dubut

Mail : [ars-paca-contrôle-ehpad@ars.sante.fr](mailto:ars-paca-contrôle-ehpad@ars.sante.fr)

Réf : IC-1122-12003-D

Le Directeur Général

à

Monsieur le Directeur  
EHPAD CH DE GORDES  
CENTRE HOSPITALIER DE GORDES  
ROUTE DE MURS  
84220 GORDES

PJ : Tableau des mesures administratives définitives

RAR

**Objet : Contrôle EHPAD CH de GORDES – Notification des décisions définitives au terme de la procédure contradictoire**

Votre établissement a fait l'objet d'un contrôle sur pièces à partir du 5 septembre 2022. Le rapport d'inspection accompagné du tableau des mesures envisagées vous a été notifié le 22 Novembre 2022.

Dans le cadre de la phase contradictoire, aucun élément de réponse ne nous a été communiqué par vos soins.

La procédure contradictoire étant désormais clôturée, les mesures envisagées deviennent de ce fait définitives.

A ce stade de la procédure, 2 prescriptions et 1 recommandation vous sont notifiées dans le tableau annexé. Le délai de mise en œuvre de ces décisions court à compter de la notification de la présente.

Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de justice administrative, ces décisions sont susceptibles de faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la réception.

Le suivi des mesures administratives sera assuré la Mission-Inspection-Contrôle-Réclamations de l'Agence Régionale de Santé. Je vous demande d'adresser à ce service, aux différentes dates d'échéance, le tableau de suivi des mesures administratives, complété par vos soins, sous format Word et PDF et assorti des pièces justificatives. Un contrôle sur site pourra être réalisé afin de vérifier la mise en œuvre effective des mesures correctives.



Je vous rappelle enfin que le rapport d'inspection et les décisions prises font partie des documents administratifs communicables aux tiers au sens des articles L311-1 et L300-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Pour le Directeur Général et par délégation  
Dr Cathy Buonsignori-Kaloustian



Pharmacien inspecteur de santé publique  
Responsable de la  
Mission inspection-contrôle et réclamations